UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
Bouaké – Côte d'Ivoire
Département des Sciences du Langage et de la Communication

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION

Revue scientifique électronique



ISSN : 2617-7560

NUMÉRO
12
DÉCEMBRE 2026

UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
Bouaké – Côte d'Ivoire
Département des Sciences du Langage et de la Communication

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION

Revue scientifique électronique



ISSN : 2617-7560

NUMÉRO
12
DÉCEMBRE 2026

INDEXATIONS ET RÉFÉRENCEMENTS

ADVANCED SCIENCE INDEX

https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12689

Scientific Journal Impact Factor

TOGETHER WE REACH THE GOAL

https://sjifactor.com/passport.php?id=23413

Impact Factor 2026 : 6.969

Mir@bel

https://reseau-mirabel.info/revue/14886/RELaCOM-Revue-Langage-et-communication?s=1muc9dl

HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/352725

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION
ISSN : 2617-7560

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.
DIRECTEUR DE RÉDACTION : PROFESSEUR JEAN-CLAUDE OULAI

COMITÉ SCIENTIFIQUE
PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE
PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY
PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP
PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ
PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY
DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE
PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. KOUAMÉ KOUAKOU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. MAKOSSO JEAN-FÉLIX, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY
PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION
PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER
PROF. JEAN-CLAUDE OULAI
PROF. KOUAMÉ KOUAKOU
PROF. NIAMKEY AKA
DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU
DR OUMAROU BOUKARI, MCU

COMITÉ DE LECTURE
PROF. IBO LYDIE
PROF. KOFFI EHOUMAN RENÉ
DR ASTÉ N'CHO JEAN-BAPTISTE, MCU
DR IRIÉ BI TIÉ BENJAMAIN, MCU
DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU
DR N'GUESSAN ADJOUA PAMELA, MCU
DR ADJUÉ ANONKPO JULIEN
DR COULIBALY DAOUDA
DR KOUAMÉ KHAN
DR OULAI CORINNE YÉLAKAN
DR YAO KOUAKOU GUILLAUME

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN
INFOGRAPHIE / WEB MASTER : DR TOURÉ K. D. ESPÉRANCE / SANGUEN KOUAKOU
TRÉSORIÈRE : DRE AKISSI GERMAINE KOUASSI
ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 01 40 29 15 19 / 07 48 14 02 02)
COURRIEL : soumission@relacom-slc.org
SITE INTERNET : http://relacom-slc.org

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :
-Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
-Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
-Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
-Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.
Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondus à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande et envoyés sous format Word.

Police : Times New Roman ; Taille : 11, Interligne : Simple ou 1.0
Les caractères en majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À ce…

- Titre (**Centré**) : 15 mots maximum en majuscule gras ; Traduit aussi en anglais
- Auteur (s) (**Aligné à Droite**) : Prénoms et NOM en gras
- Institution d'Attache (**Aligné à Droite**) : Préciser ville et pays
- Adresse Électronique (**Aligné à Droite**)

- Résumé (250 mots maximum) : En Français avec cinq (5) mots-clés et en Anglais (Abstract) avec cinq (5) keywords.
- Nombre de page : minimum 08 pages, maximum 15 pages en interlignes simples.
- Marges : Haut 3 cm ; Bas 3 cm ; Gauche 3.5 cm ; Droite 3.5 cm ; Reliure 0.5 cm.
- Numérotation de pages : Chiffres arabes, en bas et au centre de la page concernée.
- Orientation : Portrait, recto
- Citations à partir de 3 lignes : Retrait de 2 cm à gauche et à droite ; Taille 10
- Références de citations : Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées
- Références bibliographiques : Selon Normes APA 7ème Éd et par ordre alphabétique. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités.

II. NORMES EDITORIALES : APA 7ÈME ÉDITION

Pour répondre aux Normes APA 7ème Édition, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, et de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

III. RÈGLES D'ETHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

1. Anonkpo Julien ADJUÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Blay Sylvain ORO (Institut Universitaire d'Abidjan, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Communication préfectorale dans la gestion des crises de succession au pouvoir chez le peuple Tchaman dans le département d'Abidjan **10**

2. Tanoh Linda Danielle ADJÉ épse BAH (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Devenir lecteur dans *Comme un roman* de Daniel Pennac : parcours et transformations **25**

3. Amadou COULIBALY (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Les enjeux éthiques de l'engagement dans *Les Justes* d'Albert Camus : entre justice et violence **40**

4. Songui dit Salif DIARRA (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Entre vitesse et vérification : les journalistes ivoiriens face à la désinformation **54**

5. Renée Chimène Bassehonon GBOTO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Kahou Albert DJE BI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Communication publique territoriale et modernisation des services publics en Côte d'Ivoire : perceptions des usagers et enjeux de proximité dans les collectivités décentralisées **68**

6. Awa KAMATÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Mien-olai Camille Adam KOUAMÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Attia Michel AKABILÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Nomination, sémiologie et étiologie des maladies évitables par vaccination chez les mères à Odienné **84**

7. N'Da Kouassi Yannick KONAN (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
The Hypocrisy of the American Dream in Imbolo Mbue's *Behold the Dreamers* **97**

8. Paphis Cédric KROKRO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Éthique du numérique : l'engagement de la jeunesse africaine dans l'espace cybernétique **111**

9. Kouadio Patrice N'DRI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Analyse sociologique du divorce des couples musulmans à Bouaké Sokoura (Côte d'Ivoire) 122

10. Koménan Marius SOMAN (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
L'impact du marketing de placement de produit sur le comportement d'achat des consommateurs ivoiriens à l'ère des réseaux sociaux 139

11. Nangahouolo Oumar SORO (Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny, Yamoussoukro-Côte d'Ivoire)
Les réseaux sociaux numériques comme outils de mobilisation citoyenne en Côte d'Ivoire : une approche par la communication pour le développement et le changement social 150

12. Yao Kossonou Jacques TAH (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire) / Nanga Désiré COULIBALY (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Médias socionumériques, langues locales ivoiriennes et inclusion sociale 163

13. Thapé Marie-Laure TOHOURI-MISSAN (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Affoué Hélène AKÉ (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Profils et trajectoires des enseignantes-chercheures de Côte d'Ivoire : l'apport des récits de vie 176

14. Kouakou Guillaume YAO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Perception exogène du branding des villes ivoiriennes post-crise : imaginaires, stigmates et écarts identitaires 187

COMMUNICATION PRÉFECTORALE DANS LA GESTION DES CRISES DE SUCCESSION AU POUVOIR CHEZ LE PEUPLE TCHAMAN DANS LE DÉPARTEMENT D'ABIDJAN

PREFECTURAL COMMUNICATION IN THE MANAGEMENT OF SUCCESSION CRISES AMONG THE TCHAMAN PEOPLE IN THE DEPARTMENT OF ABIDJAN

Anonkpo Julien ADJUÉ
Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
julienadjue@uao.edu.ci

Blay Sylvain ORO
Institut Universitaire d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
blai.oro@iua.ci

Résumé
Le présent article analyse la place de la communication préfectorale dans la gestion des crises de succession au pouvoir coutumier chez le peuple *Tchaman* (Ébrié ou Atchan) du département d'Abidjan. Le système des générations, la pression urbaine et la valeur marchande du foncier ont transformé les chefferies villageoises en arènes de contestation. Les relais traditionnels, longtemps mobilisés par l'administration, perdent leur crédit. La question est donc la suivante : comment le corps préfectoral adapte-t-il sa communication pour prévenir et réguler ces crises ? L'étude adopte une démarche qualitative et documentaire. Elle repose sur un échantillonnage non probabiliste par choix raisonné et par cas typiques. Le corpus comprend les propos collectés du sous-préfet de Songon, ainsi que des textes réglementaires, des mémoires de l'École nationale d'administration, des archives de la Préfecture d'Abidjan. Les propos, découpés en 29 unités de sens, ont été soumis à une analyse de contenu thématique. Les résultats montrent une communication de l'ombre, différenciée et prudente. Ils révèlent aussi un glissement de rôle d'exécutant du sous-préfet vers celui d'arbitre. L'article conclut que la communication préfectorale est un outil de régulation.

Mots-clés : Communication préfectorale ; crise de succession ; chefferie traditionnelle ; prévention des conflits, tchaman.

Abstract
This article analyzes the role of prefectural communication in managing succession crises within the customary leadership structures of the *Tchvaman* (Ébrié or Atchan) people in the Abidjan department. The generational system, urban pressure, and the market value of land have transformed village chieftaincies into arenas of contention. Traditional intermediaries, long relied upon by the administration, are losing their credibility. The question, therefore, is: how do prefectural authorities adapt their communication to prevent and regulate these crises? The study employs a qualitative, document-based approach, utilizing a non-probabilistic sampling method based on purposive selection and typical cases. The corpus includes statements collected from the sub-prefect of Songon, as well as regulatory texts, theses from the National School of Administration (ENA), and archives from the Abidjan Prefecture. The statements were broken down into 29 units of meaning and subjected to thematic content analysis. The findings reveal a form of communication that is discreet, differentiated, and cautious. They also indicate a shift in the sub-prefect's role—from that of an executor to that of an arbiter. The article concludes that prefectural communication serves as a tool for regulation.

Keywords: Prefectural communication; succession crisis; traditional chieftaincy; conflict prevention, tchaman.

Introduction

La répartition administrative actuelle de la Côte d'Ivoire présente cent onze (111) départements. Parmi ces départements, celui d'Abidjan occupe une place stratégie et singulière. Au regard de son poids économique et de la présence des hauts services de l'Administration, Abidjan conserve néanmoins une organisation traditionnelle propre, basée sur le système des générations. Cela est dû au fait que l'Administration moderne a rejoint le peuple *Tchaman*, aussi appelé Ébrié, autochtone, qui s'y trouve. Le département d'Abidjan connaît aujourd'hui de nombreux conflits de chefferie sans précédent. D'après le récit de la presse en ligne le360, les autorités ivoiriennes affirment que « *la gouvernance locale de 58 des 63 villages Atchan*[1] *ou Ebrié […] est encore secouée par des querelles* » (O. Adjakotan, 2022). Les chefferies sont déstabilisés Ces crises déstabilisent les chefferies. Elles placent les autorités préfectorales au cœur du dispositif de régulation.

L'anthropologue G. Niangoran-Bouah (1969, p. 69) a fait connaître, par ses travaux, l'organisation politique des *Tchaman*. Cette organisation se structure au moyen de quatre générations qui se succèdent au pouvoir : *Gnando*, *Dougbo*, *Tchagba* et *Bléssoué*. Joseph Abo Kobi rappelle que « *le système des classes d'âge demeure le fondement de la vie publique du peuple ébrié* » (J. A. Kobi, 2019, p. 382). Quand on considère les enquêtes de G. Niangoran-Bouah qui font remonter la première génération (*dougbo*) à 1900 (1969, p. 69), il est loisible de dire que chaque génération exerce le pouvoir pendant environ quinze ans. Autrefois, passer le relais était chose facile, sans coup férir. Mais de nos jours, il est devenu une transition assez problématique. Il met parfois en antagonisme la génération sortante et la génération montante. Dans la commune de Cocody, l'exemple d'Anono, en est une illustration. Au pouvoir depuis mars 2002, la génération *Dougbo*, a confisqué le pouvoir après l'expiration de son mandat. La crise a débouché sur des affrontements sanglants au début de l'année 2017.

L'Administration préfectorale se trouve en plein cœur de ce jeu de succession au pouvoir en pays *Tchaman*. Choisir le chef est bien l'affaire des populations, selon la coutume. Le nommer relève de la compétence du préfet, en vertu de l'arrêté n° 1980 I/CAB/AG du 20 novembre 1961. L'autorité préfectorale désigne l'organe du Département qui a le pouvoir de commander et de se faire obéir. Elle est constituée du préfet, des secrétaires généraux et des sous-préfets. La fonction que remplit le corps préfectoral dans les litiges de chefferie est d'abord un rôle de médiation. Son rôle n'est pas de trancher de manière stricte mais d'essayer de concilier les antagonistes. Dans les conflits, la fonction de l'autorité préfectorale oblige la mise en présence de deux parties opposées ; c'est la médiation, d'abord, un acte de communication.

Par ailleurs, les relais traditionnels sur lesquels l'Administration s'appuyait pour communiquer perdent leur crédit. Le doyen d'âge de village (*Nanan*), le chef de village et les chefs de génération sont devenus des acteurs des enjeux fonciers, souventes fois, causes des crises. Le corps préfectoral ne peut plus faire usage de ces relais sans risque. Pourtant, peu d'écrits portent sur la communication préfectorale dans ces crises. La littérature existante a surtout traité du rôle de l'Administration dans la gestion du foncier, de la succession au pouvoir, la gestion des conflits entre éleveurs et cultivateurs.

[1] Le terme *Atchan* employé pour désigner le peuple Ebrié, n'est pas à notre sens la bonne appellation. *Atchan* découle de *N'tchan* qui fait référence à la langue parlée par le peuple Ebrié ; il ne renvoie surtout pas au peuple. La vraie appellation est donc *Tchaman,* qui est composé de deux mots : *tcha* et *man.* Le mot *tcha* signifie diviser, séparer ou se distinguer de. Le mot *man* désigne un groupe de personnes. *Tchaman,* de ce point de vue, va signifier le groupe de personnes qui se distingue des autres.

Elle a moins étudié la communication des préfets ou la parole administrative dans la règlement des conflits de chefferie. C'est pourquoi, s'interroger sur leur communication est bien d'une importance capitale. Comment le corps préfectoral adapte-t-il sa communication pour prévenir et réguler les crises de succession au pouvoir coutumier chez le peuple *Tchaman* du département d'Abidjan ? L'objectif de cet article est d'analyser la communication préfectorale dans la gestion des crises liées à la succession au pouvoir.

S'appuyant sur une démarche qualitative, l'étude repose sur un échantillonnage non probabiliste par choix raisonné et par cas typiques. Le corpus s'est constitué, à la fois, sur la base des informations livrées par le sous-préfet de Songon, ainsi que des textes réglementaires, des mémoires de l'École nationale d'administration, des archives de la Préfecture d'Abidjan. Les propos, découpés en 29 unités de sens, ont été soumis à une analyse de contenu thématique.

Le présent article s'organise de la manière suivante. D'abord, il sera développé l'ancrage théorique qui permettra d'expliquer le phénomène de la parole administrative. Viendra, par la suite, la description de la méthodologie qui fera frontière avec l'exposition des résultats. Les théories convoquées et les travaux antérieurs seront, enfin, discutés avant de conclure ce travail.

1. Ancrage théorique

Pour expliquer le phénomène de la communication préfectorale, trois cadres théoriques complémentaires sont nécessaires. Bien plus qu'il s'agit de la parole des administrateurs civils, le premier cadre théorique, celui qui explique le jeu des acteurs, devient pertinent. Il montre pourquoi les acteurs s'opposent entre eux. Le deuxième qui fait la lumière sur l'espace où ce jeu se déroule est utile pour la simple raison que cela conduit à cerner la géographie de la communication préfectorale et entre qui se joue la crise. Le troisième cadre théorique qui explicite non seulement la forme que prend la parole administrative mais aussi la manière dont elle peut réguler la crise vient édifier la compréhension du phénomène étudié.

1.1. La théorie de l'analyse stratégique

M. Crozier et E. Friedberg (1977) dans *L'acteur et le système,* partent d'un constat simple. L'acteur conserve une marge de liberté. Il n'est pas du tout contraint. Il fait usage de cette liberté pour défendre, de façon stratégique, ses intérêts. Dans leur perspective, le contrôle d'une « zone d'incertitude » pertinente pour les autres acteurs fait naître le pouvoir. Lorsqu'un acteur détient ou maîtrise une ressource qui est profitable pour les autres, il devient alors puissant. C'est l'exemple de la grève du zèle.

Cette théorie permet d'expliquer que la génération au pouvoir contrôle la terre et la rente foncière. La procédure de désignation est sous le contrôle de *Nanan,* dans la mesure où il saisit l'autorité préfectorale par courrier. L'administrateur civil, lui, contrôle l'arrêté de nomination. Chacun des trois acteurs maîtrise donc une zone d'incertitude, dont ont besoin les autres. Les conflits de succession sont vus alors comme un jeu stratégique. Les générations, les notables et l'administration y négocient leur part de pouvoir.

1.2. L'approche par les arènes locales et les courtiers

Pour J.-P. Olivier de Sardan (1995) l'arène se définit comme un espace social concret où les confrontations se nouent autour d'enjeux communs entre les acteurs sociaux. Trois ans plus tard, Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk (1998), dans *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, ont parlé d'empilement des pouvoirs, pour appliquer cette notion aux « pouvoirs au village » en Afrique. Le village est un bloc hétérogène, qui est composé de groupes stratégiques. T. Bierschenk, J.-P. Chauveau et J.-P. Olivier de Sardan (2000) vont compléter l'approche avec la notion de courtier. il exprime l'intermédiaire qui met en relation la localité

villageoise et les institutions extérieures. C'est de cette position médiane que le courtier tire son pouvoir.
En appliquant cette approche au phénomène étudié, elle permet de mettre en lumière l'idée que le village des *Tchaman* est *lacto sensus* une arène locale où il y a affrontements entre les générations, les familles, les jeunes et les commissions foncières. Les coutiers sont Le *Nanan* et le chef de village qui ont longtemps joué ce rôle. Ils relayaient la parole de l'administrateur civil auprès des populations. Ils retransmettaient aussi le message des populations auprès de l'autorité préfectorale. Une précision reste à faire : un courtier n'est dans cette arène que s'il reste au-dessus des parties.

1.3. Théorie de la communication en coulisses et du langage autorisé

E. Goffman (1973) dans *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi,* dépeint la vie sociale comme une représentation théâtrale. Selon lui, il existe deux régions dans les interactions, qu'il faut distinguer. La région antérieure qui est la scène ; le lieu où l'acteur joue son rôle devant un public. La région postérieure qui est les coulisses ; le lieu où l'on prépare et ajuste la représentation, hors du regard du public. Cette distinction permet de penser une communication préfectorale à deux niveaux.
La théorie de P. Bourdieu (1982, p. 103-119) montre qu'un discours efficace ne se résume pas aux mots seulement. Il l'est quand l'autorité qui parle est reconnu. Un porte-parole n'est écouté que s'il est reconnu comme légitime par le groupe.
Dans le cadre de cette étude, ces deux théories combinées permettent d'expliquer que l'autorité préfectorale préside, sur scène, la consultation populaire sur l'espace public du village. Il rencontre le *Nanan* en privé et prépare le consensus, en coulisses. Cependant, pour la parole autorisée, quand le *Nanan* est partie prenante des intérêts fonciers, sa parole perd sa force. L'administrateur civil qui passe par lui voit sa propre communication affaiblie.

2. Méthodologie

La méthodologie présente le type d'étude, en précisant la technique d'échantillonnage et la technique de collecte de données. Par la suite, elle se structure autour la méthode d'analyse pour présenter les résultats.

2.1. Type d'étude et terrain

Parce qu'elle cherche à cerner le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, l'étude est qualitative et compréhensive. Elle porte sur la parole administrative dans le département d'Abidjan, en pays *Tchaman.* La sélection des villages dans ce département est faite par cas typiques. Il a servi à retenir les crises étudiées. Un cas est donc retenu s'il est documenté et s'il illustre une forme récurrente de crise. Cinq cas ont été sélectionnés : Élokaté, Adjamé-Bingerville, Anono, Abouabou et Yopougon Kouté. Il couvre respectivement les communes de Bingerville, Cocody, Port-Bouët ainsi que Yopougon. La sous-préfecture de Songon est aussi retenue car c'est une zone périurbaine où la pression foncière est, ces derniers temps, forte.

2.2. Échantillonnage et taille de l'échantillon

Pour la présente étude, l'échantillonnage est non probabiliste. Dans cet échantillonnage, il a été retenu deux méthodes que sont : l'échantillonnage par choix raisonné et l'échantillonnage par cas typiques. À propos de la première méthode, le choix s'impose pour deux raisons. La population des autorités préfectorales disponibles est réduite, vu leurs agendas chargés. Par leur caractère confidentiel, les documents des chefferies sont difficilement accessibles. Cette première méthode a servi à retenir le sous-préfet de Songon, l'informateur le mieux indiqué, qui remplit les trois critères de choix. Ces critères sont : exercer en pays *Tchaman* ; avoir géré au moins une procédure

de désignation de chef ; disposer d'une expérience antérieure dans une autre aire culturelle, pour permettre la comparaison. Il est en poste depuis 2023. Il a auparavant servi neuf ans chez le peuple *Koyaka*.
La taille de l'échantillon est donc la suivante : un informateur clé, sept cas de crise et douze documents. Le tableau 1 présente les documents.

Tableau 1 : Les documents de l'étude

N°	Document	Année	Nature	Usage dans l'étude
1	Arrêté n° 3206/BP portant constitution de l'Administration indigène	1934	Texte réglementaire	Attributions des chefs
2	Arrêté n° 1980 I/CAB/AG (transfert aux préfets du pouvoir de nomination)	1961	Texte réglementaire	Pouvoir de nomination du préfet
3	Circulaire n° 24/INT/ATAP/CAAREC relative aux litiges de chefferie	1993	Circulaire	Mode de règlement administratif
4	Loi n° 2014-428 portant statut des rois et chefs traditionnels	2014	Loi	Cadre légal actuel
5	Constitution du peuple Tchaman	2007	Texte coutumier écrit	Critères de désignation du chef
6	Guide référentiel de prévention et de gestion des conflits (ministère de l'Intérieur et de la Sécurité)	-	Guide administratif	Procédure en quatre étapes
7	Yao, mémoire ENA	2004	Mémoire	Définition de l'autorité préfectorale
8	Kouassi épse Bomisso, mémoire ENA	2008	Mémoire	Procédure de nomination
9	Assi, mémoire ENA	2009	Mémoire	Conflits de chefferie en pays atchan
10	Monney, mémoire ENA	2012	Mémoire	Rôle de médiation
11	Adjakotan, *Le360 Afrique*	2022	Article de presse	Ampleur des crises (58 villages sur 63)
12	Dadié, *Fraternité Matin*	2021	Article de presse	Passation Dougbo-Tchagba à Adjamé

Source : Réalisé sur la base des données de terrain

2.3. Techniques de collecte des données

Pour conduire la présente étude, il a été utilisé deux techniques. Dans un premier temps, il a été procédé par recueil de discours en situation d'échange. Les propos du sous-préfet de Songon ont été recueillis lors d'un entretien, qui s'est tenu au Plateau, en marge d'une activité organisée par le Centre de Recherche Politique d'Abidjan et qui porte sur : « Veille citoyenne et communication de crise: le 28 novembre 2024.

L'entretien a duré 37 minutes. Les propos ont été enregistrés, puis transcrits intégralement. La transcription compte environ 1 200 mots.
Dans un deuxième temps, la recherche documentaire a constitué le second volet de la technique de collecte de données. Elle a porté sur les textes juridiques, les mémoires de l'École Nationale d'Administration (ENA), les articles de presse en ligne. Elle a permis de reconstituer le cadre légal et l'historique des crises.

2.4. Méthode d'analyse

Une fois que les données ont été collectées, elles ont été soumises à une analyse de contenu thématique. Selon Bardin (1977), l'analyse de contenu se définit comme un ensemble de techniques d'analyse des communications. Par des procédures systématiques, ces techniques visent à produire des inférences sur les conditions de production des messages. L'analyse de contenu thématique consiste à repérer, regrouper et examiner les thèmes d'un corpus. Cette analyse s'est faite en suivant quatre étapes :

- lecture de la transcription et des documents ;
- découpage des données collectées en unités de sens (une unité correspond à une idée complète) ;
- codage des unités selon une grille de six thèmes, construite à partir du cadre théorique (tableau 2) ;
- dénombrement des unités et des mots par thème, puis interprétation.

Tableau 2 : Grille d'analyse thématique

Code	Thème	Correspondance à l'ancrage théorique
T1	Adaptation de la communication aux réalités sociologiques	Arènes locales
T2	Communication de l'ombre (canaux discrets et intermédiaires cachés)	Scène et coulisses (Goffman)
T3	Érosion de la crédibilité des relais traditionnels	Parole autorisée (Bourdieu), courtiers
T4	Glissement du rôle d'exécutant vers celui d'arbitre	Analyse stratégique
T5	Cadre normatif et appel à la formalisation	Analyse stratégique (réduction des zones d'incertitude)
T6	Anticipation et prévention des crises	Communication de risque

Source : Réalisé à partir de l'analyse thématique du corpus

Les données collectées ont ensuite été confrontées aux documents. Cette triangulation renforce la validité des interprétations (J.-P. Olivier de Sardan, 2008). Le dénombrement ne vise pas une représentativité statistique. Il sert seulement à repérer le poids relatif des thèmes dans le discours.

3. Résultats

Dans le cadre de cette étude, six points majeurs sont présentés comme les résultats, plus un point mineur qui porte sur un ensemble d'informations livrées par le Sous-préfet de Songon. Le premier résultat majeur dépeint les crises de succession au pouvoir traditionnel étudiées et situe leur point de démarcation avec la procédure de désignation du chef. Le résultat qui suit présente que la communication préfectorale s'adapte aux réalités socio-culturelles de chaque peuple. Le troisième résultat montre une communication de l'ombre qui suit un circuit passant par les patriarches avant d'arriver aux jeunes. La perte de crédibilité des relais traditionnels est le quatrième résultat mis en évidence. Le cinquième révèle que le sous-préfet change son rôle d'exécutant pour

devenir un arbitre. L'appel à la formalisation écrite des règles coutumières de désignation constitue le sixième résultat.

3.1. Généralités sur les informations collectées

L'attention accordée à monsieur le sous-préfet lorsqu'il répondait aux questions a permis de construire un corpus. Ce corpus, obtenu à partir de la retranscription, a été découpé en vingt-neuf (29) unités de sens. Ces unités de sens sont classées dans les six thèmes de la grille (Tableau 3), puis les mots de chaque thème sont comptés ; ce qui donne 1 230 mots codés au total. Mais leur poids varie. Le glissement du rôle d'exécutant vers celui d'arbitre (T4) et l'appel à la formalisation des règles (T5) sont les deux thèmes les plus dominants. Ils occupent ensemble près de la moitié du discours (Tableau 3).

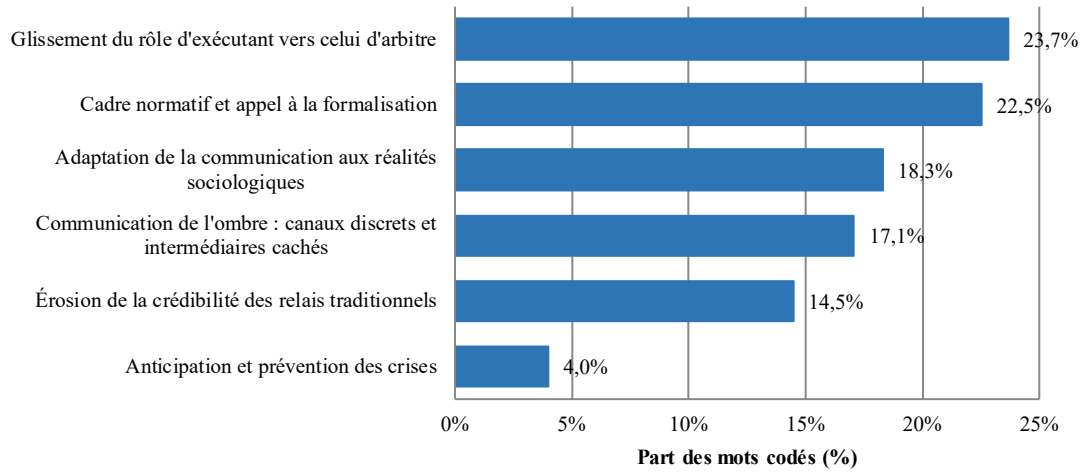
Tableau 3 : Arbitrage et formalisation dominent le discours du sous-préfet
Part des mots et des unités de sens par thème dans le discours du sous-préfet de Songon

Code	Thème	Unités de sens (n)	Mots codés (n)	Part des mots (%)	Part des unités (%)
T4	Glissement du rôle d'exécutant vers celui d'arbitre	5	291	23,7%	17,2%
T5	Cadre normatif et appel à la formalisation	6	277	22,5%	20,7%
T1	Adaptation de la communication aux réalités sociologiques	5	225	18,3%	17,2%
T2	Communication de l'ombre : canaux discrets et intermédiaires cachés	6	210	17,1%	20,7%
T3	Érosion de la crédibilité des relais traditionnels	5	178	14,5%	17,2%
T6	Anticipation et prévention des crises	2	49	4,0%	6,9%
Total		**29**	**1230**	**100,0%**	**100,0%**
T4 + T5 (part des mots)				**46,2%**	

Source : Transcription des propos du sous-préfet de Songon, découpage, codage et calculs des auteurs

Les résultats présentés dans le tableau 3 révèle que le sous-préfet parle moins de techniques ou stratégies de communication que de leurs conditions d'efficacité. L'anticipation (T6) est peu développée en tant que telle. Elle traverse pourtant les autres thèmes. Cette lecture est mieux visible dans la figure ci-dessous.

Figure 1: Arbitrage et formalisation dominent le discours du sous-préfet



Source : Transcription des propos du sous-préfet de Songon

3.2. Les crises de succession étudiées

Les enquêtes montrent que dans le département d'Abidjan, en ce qui concerne les crises de succession au pouvoir traditionnel en pays *Tchaman*, sont d'une diversité remarquable (tableau 4). La répartition de ces crises se présente comme suit : trois crises relèvent directement de la succession ; une dépend de la gestion financière et une autre combine succession et bicéphalisme entre chef légal et chef légitime.

Tableau 4 : Cas de crises de chefferie étudiés dans le département d'Abidjan

Village (commune ou sous-préfecture)	Période de la crise	Type de crise	Fait déclencheur
Songon (sous-préfecture)	Depuis 2023	Succession (procédure de désignation)	Deux courriers proposent deux candidats différents ; constitution *N'kossou* contestée par des anciens
Adjamé-Bingerville (Bingerville)	Depuis le 14 juillet 2021	Succession ; chef légal contre chef légitime	Un chef reconnu par les villageois, un autre titulaire de l'arrêté
Anono (Cocody)	Mandat Dougbo depuis mars 2002 ; affrontements en 2019	Succession (confiscation du pouvoir)	Refus de la génération Dougbo de céder le pouvoir à l'issue de son mandat
Abouabou (Port-Bouët)	Après 2013	Gestion financière	Détournement d'une indemnité liée à l'extension de l'aéroport
Élokaté (Bingerville)	Non précisée	Succession (non-respect de la procédure)	Chef choisi par le doyen d'âge, et non par les Dougbo
Yopougon-Kouté	2017	Succession	

Source : Réalisé à partir des informations extraites des propos du sous-préfet et de l'étude documentaire

Le tableau 4 montre les crises de chefferie dans les villages *Tchaman.*Les conflits de chefferie sont le plus souvent liés à la gestion des affaires du village. La gestion des affaires publiques par le Chef concerne aussi bien les hommes que les biens fonciers et financiers de la communauté. Les conflits issus de ces gestions découlent de leur mauvaise gestion. Cependant, le tableau présente que la procédure de désignation du chef en pays *Tchaman* constitue le point d'achoppement le plus élevé, à côté des conflits idéologiques et conflits de croyance et de valeurs. Les conflits de chefferie liés à la succession du pouvoir proviennent pour l'essentiel, dans le mode d'accession au pouvoir, des problèmes de personnes et l'affirmation de soi. Ils naissent du fait qu'un chef ou une génération ayant fini son mandat, refuse de céder le pouvoir à son successeur ou à la génération suivante.

Tableau 5 : Étapes de la désignation du chef, actes de communication et zones de risque

	Étape	**Acteur principal**	**Acte de communication**	**Zone de risque**
1	Concertation interne de la génération montante	Chefs des quatre catégories	Proposition d'un nom par catégorie	Rivalités internes
2	Choix par un collège de douze personnes	Collège de la génération	Procès-verbal	Contestation du collège
3	Avis consultatif des autres générations et des doyens	Collège des autres générations, doyens d'âge	Communication du nom retenu	Désaccord entre générations
4	Présentation à la génération montante	Assemblée générale de la génération	Présentation publique	Dissidence au sein de la génération
5	Rite d'intronisation	Nanan et communauté villageoise	Présentation au village et libation	Rejet par une partie de la communauté
6	Consultation populaire et saisine de l'administration	Nanan, chef de génération ou conseil des sages	Courrier au sous-préfet, puis consultation sur la place publique	**Courriers concurrents**
7	Nomination	Sous-préfet, puis préfet	Procès-verbal, arrêté de nomination	**Dualité chef légal contre chef légitime**

Source : D'après Assi (2009), Kouassi (2008) et les propos du sous-préfet de Songon

Le tableau 5 qui est ci-dessus met en évidence les étapes et actes de communication qui leur correspondent. La procédure coutumière de désignation du chef débute au sein de la génération qui accède au pouvoir et s'achève par une assemblée générale réunissant toute la communauté villageoise, suivie du rite d'intronisation. De façon concrète, elle se déroule en cinq (05) grandes phases, l'une après l'autre.
Les étapes 6 et 7 sont celles où l'autorité préfectorale entre en scène. Ce sont aussi les plus exposées, constituant des zones d'incertitude. C'est là que le sous-préfet pourrait recevoir des messages contradictoires. Il convient de noter qu'il joue tout de même un rôle déterminant dans la gestion de crise liée à la chefferie. Son action est, de bout en bout, une action de communication Il procède par écoute, par enquête, par réunion, puis décide.

3.3. Une communication adaptée aux réalités sociologiques

La communication préfectorale, en matière de mode de règlement des conflits, ne peut pas être la même partout, selon le sous-préfet de Songon. Il l'affirme clairement en disant : *« la communication en fonction des localités n'est pas identique, uniforme, monocolore. La communication s'adapte aux réalités sociologiques des communautés que nous gérons. »* C'est eu égard à son expérience qu'il avance ces propos. Avant d'être en poste à Songon, il a servi neuf ans chez les *Koyaka.* Il confronte, fait la comparaison des deux localités qu'il a gérées. Il note que, chez les *Koyaka*, « *la configuration ou la structuration du dispositif communicationnel n'est pas celle que nous rencontrons à Abidjan* ». En pays *Tchaman*, la génération est donc la porte d'entrée de toute communication. C'est un principe clé de la communication.

3.4. Une communication de l'ombre

Après la communication adaptée aux réalités sociologiques, le deuxième résultat porte sur la forme de cette communication. Elle emprunte les voies de communication, des canaux discrets. Le sous-préfet parle d'une « *gérontocratie masquée* ». Il fait comprendre que : « *Les enfants font beaucoup de bruit mais c'est les patriarches [...] qui décident.* » Il en tire une règle : « *quand vous vous adressez à eux, vous ne vous adressez pas à eux en public. Approchez-les dans leur intimité*. »

Le fil d'Ariane qui sous-tend ce type de communication est celui qui ressemble à la communication à deux niveaux : la logique d'un relais en deux temps. Le sous-préfet convainc d'abord les anciens en privé. Les anciens transmettent ensuite le message aux jeunes. Le message arrive alors avec l'autorité des anciens, et non avec celle de l'État. Cette stratégie concilie les contraintes administratives et les réalités locales.

3.5. L'érosion des relais traditionnels

Le troisième résultat prend la forme d'une image étudiée par la géographie. À force de pluie sur une zone précise, l'endroit où la zone se creuse et laisse de grandes ouvertures dans le sol ; c'est l'érosion. Cette érosion est une limite dans la communication. Les relais qui donnaient valeur et force à la communication préfectorale, se creusent, s'affaiblissent. Le sous-préfet l'attribue au foncier en déclarant : « *la question financière rattachée à la question foncière est en train de déstructurer l'institution traditionnelle* ». Il parle d'un « *surenchérissement de la valeur foncière* ».

Une telle limite à la communication administrative a des conséquences immédiates. Selon lui, les leviers communicationnels, « *comme le Nanan, comme le chef de village, comme les chefs de génération, ne sont plus aussi fiables que par le passé* ». Cette situation tient à une raison, dit le sous-préfet : « *ces autorités traditionnelles qui devraient être à l'écart et intervenir comme juges sont devenues des acteurs* ». Le respect de la communauté s'en trouve atteint. Si le plan Orsec[2] n'est pas mis en œuvre pour régler la question de l'érosion, si la situation ne change pas, le fait de passer par les relais traditionnels livre la démarche administrative à l'échec.

3.6. Du rôle d'exécutant au rôle d'arbitre

Le sous-préfet fait savoir que le rôle des administrateurs civils sur les localités est un rôle d'exécutant. Il représente l'exécutif auprès des populations. À propos de la désignation du chef chez les *Tchaman*, la procédure suit deux étapes successives. La première est coutumière et la seconde est administrative. La procédure coutumière qui

[2] Le plan ORSEC est le plan pour l'Organisation des Secours. C'est un plan d'organisation qui permet de préparer les moyens nécessaires et de les coordonner pour faire face à un sinistre, une catastrophe ou un accident. Au niveau départemental, le plan ORSEC a conduit par le préfet.

repose sur l'oralité se déroule en cinq phases. L'administration ne monte en scène qu'à la fin de la procédure de désignation du chef de village. Le préfet ou le sous-préfet reçoit par courrier un nom déjà choisi. Par la suite, il doit valider ce nom sans toutefois avoir assisté aux étapes antérieures.

Mais une situation que vit le corps préfectoral est dépeinte en ces termes : le *Nanan* adresse un courrier qui propose un chef et demande une consultation populaire. Puis, avant la tenue de cette consultation populaire, qui le seul moment où l'administration et le peuple se parlent publiquement[3], un second courrier propose un autre nom. Cette réalité de terrain amène l'autorité préfectorale à dire : « *les circonstances imposées par les communautés que nous gérons nous ont obligés à passer du stade d'exécutif au stade de décideurs.* »

Pourtant, le sous-préfet disait : « *Nous, on ne décide pas, on exécute.* » Il est contraint à conclure : « *on passe du statut d'exécutant au statut de juge ou d'arbitre. Or ce n'est pas notre rôle. Voilà le drame.* »

4. Discussion

Pour mémoire, analyser la communication préfectorale dans la gestion des crises de succession chez le peuple *Tchaman* du département d'Abidjan est l'objectif que vise cet article. Dans les résultats présentés, il s'avère que pour le règlement des conflits de chefferie, la communication du corps préfectoral, occupe, certes, une place de choix, mais elle demeure, tout de même, fragile. Elle tient une place importante, dans la mesure où la médiation administrative est d'abord un travail de parole. Par contre, la communication du préfet ou du sous-préfet est fragile, parce que les Nanan, les chefs eux-mêmes ou les doyens des générations, qui sont ses relais s'affaiblissent et perdent leur crédibilité.

La communication de l'ombre effectuée par l'autorité préfectorale est fondée sur un fonctionnement à une double scène. La première scène est dite publique ; elle est la consultation populaire. Ensuite, vient la scène privée qui est l'entretien privé avec les patriarches, les anciens. C'est la stratégie de coulisses. Ce résultat confirme la lecture de E. Goffman (1973) qui fait la distinction entre deux régions dans une interaction : l'espace privé et l'espace public. C'est en coulisses que le consensus se prépare. La scène publique ne fait ensuite que l'officialiser. Ce type de communication préfectorale permet de comprendre quelque peu l'organisation de la société *Tchaman*. Ce résultat rejoint les travaux sur l'organisation sociale des sociétés lagunaires, dont a abordé H. Memel-Fotê (1980) qui a montré le poids des classes d'âge et des aînés dans le système politique adioukrou, voisin des Ébrié.

Le résultat appelle toutefois une réserve. La communication de l'ombre est efficace à court terme. Mais elle peut entrer en tension avec l'exigence de transparence. P. Zémor (2008) rappelle que la communication publique doit rendre compte de l'action de l'État et la rendre lisible et visible pour le citoyen. Une parole qui passe trop par les coulisses peut nourrir le soupçon. Fofana rapporte justement que les villageois d'Adjamé-Bingerville accusent un contestataire d'avoir agi « en complicité avec le sous-préfet de Bingerville » (M. T. Fofana, 2024, p. 243). La discrétion protège la médiation. Elle peut aussi l'exposer à l'accusation de partialité.

Dans la communication préfectorale, une parole n'est efficace que si la personne qui en est porteuse est vue comme légitime. Le *Nanan* et le chef de village, dans le système de l'administration préfectorale, sont des porte-paroles autorisés. Leur position au-dessus des intérêts constitue ou forge leur autorité. Cependant, en devenant des parties prenantes dans la gestion du foncier, par exemple, ils perdent leur statut de relais. Leur

[3] C'est un acte de communication au sens fort, au sens de Goffman (1973) : une mise en scène publique du consensus.

parole se dilue et perd donc sa force. De cette manière, la parole du préfet ou du sous-préfet, qui passe par eux, s'affaiblit avec elle. Ces résultats confirment exactement ce que Pierre Bourdieu (1982) a dit lorsqu'il affirme que l'efficacité d'un discours dépend de l'autorité reconnue à celui qui l'énonce. Quand ces conditions ne sont pas remplies, il y a ce qu'on pourrait appeler la crise de la parole autorisée ou l'érosion des relais.
La présente étude a, par ailleurs, montré qu'il existe, dans les villages *Tchaman*, des arènes locales, espaces sociaux où des acteurs s'opposent autour des intérêts communs. Pour des questions foncières, par exemple, les familles, les jeunes, les générations s'affrontent. Dans cet imbroglio, le *Nanan* et le chef de village jouent le rôle de courtiers. La théorie des courtiers (T. Bierschenk et al., 2000) explique que ceux qui remplissent cette fonction tirent leur pouvoir de leur position d'intermédiaires. Mais cette position devient une ressource marchande quand la terre prend de la valeur. Joseph Abo Kobi décrit cette mutation en éclairant que « la terre, un bien communautaire, cesse d'être un patrimoine public » (J. A. Kobi, 2019, p. 383). Mel Mélèdje observe également, chez les *Tchaman*, que « la rareté des terres cultivables suscite une course effrénée vers celles disponibles » (R. Mel Mélèdje, 2009, p. 89). Assi avait déjà noté que les conflits de gestion opposent souvent le chef au président de la commission foncière (A. F. Assi, 2009, p. 23). Les résultats prolongent ces constats. Ils montrent que la marchandisation du foncier n'affecte pas seulement la chefferie. Elle affecte aussi la capacité de l'État à communiquer avec les villages.
Les acteurs villageois exploitent la zone d'incertitude. Ils adressent des courriers concurrents. Ils transfèrent ainsi au sous-préfet une décision qui ne lui revient pas. Ce troisième résultat confirme l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977). Cette situation contredit le modèle administratif classique. Assi décrit un mode de règlement où « l'arme […] est la négociation axée sur le consensus, et le rôle de l'autorité préfectorale devient un rôle de médiation » (A. F. Assi, 2009, p. 32). Monney insiste sur le fait que ce rôle n'est pas de « trancher de manière stricte » (A. M. Monney, 2012, p. 33). Les résultats montrent un écart entre cette norme et la pratique. Le préfet ou sous-préfet est amener à trancher. Or trancher l'expose. Le sous-préfet se trouve donc pris dans un piège. S'il ne décide pas, la crise dure. S'il décide, il est accusé d'ingérence. Ce piège explique sans doute la dualité entre chef légal et chef légitime observée à Adjamé-Bingerville. L'arrêté préfectoral confère la légalité. Il ne confère pas toujours la légitimité. G. Balandier (1967) rappelait déjà que le pouvoir, dans les sociétés africaines, repose sur une reconnaissance sociale et symbolique que la seule décision extérieure ne suffit pas à produire.

Conclusion

L'objectif de cet article est d'analyser la communication préfectorale dans la gestion des crises de succession au pouvoir coutumier chez les *Tchaman* du département d'Abidjan. Il part du constat selon lequel les crises de chefferie se multiplient. Les relais traditionnels de l'administration perdent leur crédit.
L'étude a préféré suivre une démarche qualitative. Elle a fondé toute sa logique de production de connaissances sur un échantillonnage non probabiliste, par choix raisonné et par cas typiques. Le corpus a réuni le discours enregistré du sous-préfet de Songon, ainsi que des textes règlementaires, des mémoires de l'École nationale d'administration, des archives de la Préfecture d'Abidjan. Le discours, découpé en 29 unités de sens, a été soumis à une analyse de contenu thématique.
Le travail présente des résultats qui répondent à la question posée. Cette question est formulée de la façon la suivante : comment le corps préfectoral adapte-t-il sa communication pour prévenir et réguler ces crises ? Le corps préfectoral adapte sa communication de trois manières. D'abord, il la contextualise selon la sociologie de chaque communauté. Ensuite, l'autorité préfectorale manie la communication en période de crise, en la faisant passer par les coulisses, auprès des aînés, avant de

l'officialiser en public. Enfin, elle cherche de nouveaux appuis à mesure que les anciens relais s'affaiblissent par la perte de leur crédibilité. Mais cette communication rencontre deux limites. La marchandisation du foncier a fait des autorités coutumières des acteurs, et non plus des juges. Le flou des règles de désignation pousse le sous-préfet hors de son rôle d'exécutant, vers celui d'arbitre. La communication préfectorale apparaît donc comme un véritable outil de régulation. Son efficacité dépend toutefois de la clarté des règles coutumières et de la crédibilité des intermédiaires.

L'étude comporte des limites. Même si elle repose sur des textes règlementaires, des mémoires de l'École d'Administration Nationale et des archives de la préfecture d'Abidjan, l'étude se fonde sur un seul informateur clé qui est le sous-préfet de Songon. Ses propos ont été recueillis dans un cadre d'échange entre pairs, et non lors d'un entretien approfondi. Le point de vue des chefs, des générations, des jeunes et des femmes n'a pas été, par ailleurs, recueilli ; ce qui donne une seule manière de percevoir le sujet. Certains dossiers administratifs, confidentiels, n'ont pas pu être consultés. C'est donc avec réserve que les résultats pourront être généralisés à l'ensemble du corps préfectoral.

Face à ces insuffisances, plusieurs perspectives peuvent s'ouvrir. Une recherche future pourrait élargir l'échantillon aux sous-préfets de Bingerville, d'Anyama et de Bonoua, ainsi qu'aux secrétaires généraux de la préfecture d'Abidjan, de manière à mener une étude comparative et aboutir à des résultats plus probants. Une autre étude pourrait être conduite en recueillant la parole des acteurs villageois, pour croiser les points de vue. Une troisième étude pourrait comparer la communication préfectorale en pays *Tchaman* avec celle d'autres aires culturelles, Abouré, Akyé. Sur le plan pratique, l'étude recommande d'inscrire la durée des mandats coutumiers dans les arrêtés de nomination et de rendre transparents les mécanismes villageois de redistribution de la rente foncière.

Références Bibliographiques

Adjakotan, Olive. (2022, 10 septembre). Côte d'Ivoire : crise de la gouvernance locale, 58 des 63 villages Ebrié d'Abidjan touchés par ce phénomène. *Le360 Afrique*. https://afrique.le360.ma/cote-divoire/societe/2022/09/10/39228-cote-divoire-crise-de-la-gouvernance-locale-58-des-63-villages-ebrie-dabidjan-touches-par-ce/

Adou, Paul Venance. (2017). La dominance sociale, une approche démocratique dans la gestion du foncier des Kyaman d'Abidjan (Côte d'Ivoire). *World Wide Journal of Multidisciplinary Research and Development*. p. 269-287

Assi, Abenon Firmin. (2009). *Le règlement administratif des conflits relatifs à la chefferie traditionnelle dans le département d'Abidjan : cas du peuple Atchan* [Mémoire de fin de cycle]. École nationale d'administration. 70 p.

Babo, Alfred, et Droz, Yvan. (2008). Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. *Cahiers d'études africaines*, *48*(192), p. 741-763.

Balandier, George. (1967). *Anthropologie politique*. Presses universitaires de France. Paris. 240 p..

Bardin, Laurence. (1977). *L'analyse de contenu.* Presses universitaires de France. 304 p.

Bierschenk, Thomas., Chauveau, Jean-Pierre, et Olivier de Sardan, Jean-Pierre. (Dir.). (2000). *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Karthala ; APAD. 318 p.

Bierschenk, Thomas, et Olivier de Sardan, Jean-Pierre. (Dir.). (1998). *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Karthala. 328 p.

Bourdieu, Pierre. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Fayard. 244 p.

Chauveau, Jean-Pierre. (2000). Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État. *Politique africaine*, *78*, p. 94-125.

Crozier, Michel, et Friedberg, Erhard. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective.* Seuil. 445 p.

Guirahe, Brigitte. (2021, 16 janvier). Tradition atchan : la génération Tchagba prend officiellement le pouvoir. *Fraternité Matin*. https://www.fratmat.info/article/210647/culture/tradition-atchan-la-generation-tchagba-prend-officiellement-le-pouvoir

Fofana, M. T. (2024). Crise politique en milieu rural : cas du village Adjamé-Bingerville. *Revue de l'ACAREF*, p. 232-249.

Goffman, Erving. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi* (A. Accardo, Trad.). Éditions de Minuit. 251 p.

Kobi, Joseph Abo. (2019). Le pouvoir traditionnel en pays atchan (ébrié), entre permanences et ruptures (1896-2014). *Revue Nzassa*, p. 379-388.

Kouassi, Ahou Patricia, épse Bomisso. (2008). *Problématique de la chefferie traditionnelle dans la sous-préfecture d'Azaguié* [Mémoire de fin de cycle]. École nationale d'administration. 59 p.

Mel Meledje, Raymond. (2009). Anthropologie des enjeux de la violence chez les lagunaires de Côte d'Ivoire. *African Sociological Review*, p.78-104.

Memel-Fotê, Harris. (1980). *Le système politique de Lodjoukrou. Une société lignagère à classes d'âge (Côte d'Ivoire).* Présence africaine ; Nouvelles Éditions africaines. 479 p.

Monney, A. M. (2012). *Chefferie traditionnelle et autorités administratives dans la gestion quotidienne du département de Grand-Bassam* [Mémoire de fin de cycle]. École nationale d'administration. p. 67 p.

Nanan Doh N'guessan, Gérard., et N'drin Owo, Jean Arnaud. (2023). Analyse socio-anthropologique des déterminants des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman » à Abidjan (Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal, ESJ*, *19* (11), p. 163-195. https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n11p163

Niangoran-Bouah, Georges. (1969). Les Ébrié et leur organisation politique traditionnelle. *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F (Ethnosociologie), *1*(1). p. 65-96

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. (1995). *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Karthala ; APAD. 221 p.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique.* Bruyant Academia, 365 p.

Paillé, Pierre, et Mucchielli, Alex. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3e éd.). Armand Colin. 424 p.

Perrot, Claude-Hélène, et Fauvelle-Aymar, François-Xavier. (Dir.). (2003). *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine.* Karthala. 568 p.

Wolton, Dominique. (2009). *Informer n'est pas communiquer*. CNRS Éditions. 147 p.

Yao, Koffi Pascal. (2004). *Le rôle de l'autorité préfectorale dans la gestion du domaine foncier rural en Côte d'Ivoire* [Mémoire de fin de cycle]. École nationale d'administration. 73 p.

Zémor, Pierre. (2008). *La communication publique*. Presses universitaires de France (Que sais-je ?). 128 p.